

Echelle : 1/20000
 Date d'adoption : 09/03/2014

-----	Limite de l'A.V.A.P.
-----	Limite des secteurs
-----	Parcelle protégée au titre de la législation sur les Monuments Historiques
-----	Parcelle protégée au titre de la législation sur les Monuments Historiques
-----	Tracé des fortifications
-----	Patrimoine architectural exceptionnel
-----	Patrimoine architectural remarquable
-----	Patrimoine architectural intéressant ou caractéristique de l'ensemble urbain
-----	Patrimoine architectural
-----	Patrimoine hydraulique
-----	Mur de clôture à conserver
-----	Poutre à conserver
-----	Espaces libres minéraux :
-----	9a Espace non aedificandi
-----	9b Sols protégés
-----	9c Espace public à mettre en valeur
-----	Espace boisé protégé au titre de l'A.V.A.P.
-----	Jardin à préserver
-----	Alignement d'arbres, mail
-----	Précaution archéologique ou historique de reconnaissance à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti
-----	13
-----	Ebénest portant attente au site
-----	14

0 m 100 m

